

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: PU-EP

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Emploi de la substance / de la préparation**

Adhésive en polyuréthane pour la fixation de matériaux d'isolation

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**· Producteur/fournisseur:**

 Técnicas Expansivas S.L  
 P.I. La Portalada II c/ Segador 13  
 26006 Logroño (La Rioja)  
 SPAIN

**· Service chargé des renseignements:**

 Tel: +34 941 272 131  
 Fax: +34 941 272 132  
 email: info@indexfix.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA: 33 1 45 42 59 59 (in France)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

|                   |           |                                                                                                                  |
|-------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosol 1         | H222-H229 | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.               |
| Acute Tox. 4      | H332      | Nocif par inhalation.                                                                                            |
| Skin Irrit. 2     | H315      | Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| Eye Irrit. 2      | H319      | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| Resp. Sens. 1     | H334      | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| Skin Sens. 1      | H317      | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| Carc. 2           | H351      | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                              |
| Lact.             | H362      | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                                         |
| STOT SE 3         | H335      | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| STOT RE 2         | H373      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Aquatic Chronic 4 | H413      | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                                                     |

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger**


GHS02 GHS07 GHS08

**· Mention d'avertissement** Danger

**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

### Nom du produit: PU-EP

(suite de la page 1)

alcanes en C14-17, chloro

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire (masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)).

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 2)

**Composants dangereux:**

|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                            |        |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| CAS: 9016-87-9                                                    | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues<br>⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;<br>⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;<br>Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 | 40-50% |
| CAS: 85535-85-9<br>EINECS: 287-477-0<br>Reg.nr.: 01-2119519269-33 | alcanes en C14-17, chloro<br>⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact.,<br>H362                                                                                                                              | 1-10%  |
| CAS: 115-10-6<br>EINECS: 204-065-8<br>Reg.nr.: 01-2119472128-37   | oxyde de diméthyle<br>⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                        | 5-15%  |
| CAS: 13674-84-5<br>Reg.nr.: 01-2119447716-31                      | tris(2-chlorisopropyl)-phosphate<br>⚠ Acute Tox. 4, H302                                                                                                                                                                   | 1-10%  |
| CAS: 75-28-5<br>EINECS: 200-857-2<br>Reg.nr.: 01-2119486557-22    | isobutane<br>⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                 | 1-10%  |
| CAS: 74-98-6<br>EINECS: 200-827-9<br>Reg.nr.: 01-2119486557-22    | propane<br>⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280                                                                                                                                                                   | 1-5%   |

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**Après inhalation:**Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:**En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Mousse**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 3)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

### · **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### · **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### · **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### · **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

### · **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### · **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### · **Stockage:**

#### · **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

#### · **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

#### · **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 4)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**VME Valeur momentanée: 0,07 mg/m<sup>3</sup>Valeur à long terme: 0,02 mg/m<sup>3</sup>**CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**VME Valeur à long terme: 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Protection des mains:**

Gants de protection

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN 374.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 5)

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme EN 166.

· **Protection du corps:** Vêtements de protection EN 13688

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

##### · Aspect:

|                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| Forme:          | Aérosol                   |
| Couleur:        | Selon désignation produit |
| Odeur:          | Caractéristique           |
| Seuil olfactif: | Non déterminé.            |

· valeur du pH: Non déterminé.

##### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 199 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

##### · Limites d'explosion:

|             |            |
|-------------|------------|
| Inférieure: | 3,0 Vol %  |
| Supérieure: | 18,6 Vol % |

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

##### · Viscosité:

|              |                |
|--------------|----------------|
| Dynamique:   | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |

##### · Teneur en solvants:

VOC (CE) 18,1 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**  
Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**
- Inhalatoire LC50/4 h 308 mg/l (rat)
- CAS: 13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate**
- Oral LD50 3.600 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 8)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

|           |                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08 05 01* | déchets d'isocyanates                                                                        |
| 16 05 04* | gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses     |
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AÉROSOLS
- **IATA** AÉROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- **Classe** 2 5F Gaz.  
Liquides inflammables.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG, IATA**
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **No EMS:** F-D,S-U

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.06.2020

Révision: 08.06.2020

**Nom du produit: PU-EP**

(suite de la page 8)

### · Indications complémentaires de transport:

#### · ADR

· Quantités limitées (LQ) 1l

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4